

**Procès-verbal** de la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 14 février 2011 à 19h00 à la salle municipale, 1380, route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Madame Jocelyne Larose, district 4  
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5  
Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire

Est présent, madame Diane Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

La secrétaire-trésorière/directrice générale confirme que tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués à cette session extraordinaire.

Cette séance a été convoquée par le maire, Marcel Jetté, pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question de l'assemblée

#### **ADMINISTRATION**

4. Modifications au comité de sélection
5. Embauche au poste de directeur des finances et directeur général adjoint
6. Abolition du poste de préposée au Service du greffe
7. Mutation au poste d'adjointe des Services d'urbanisme, de développement et des travaux publics
8. Licenciement pour motif économique : madame Johanne Bouchard
9. Permanence de monsieur Hervé Robichaud au poste de concierge
10. Désignation des représentants et autorisation de signer la convention de médiation : dossier du rang du Cordon
11. Autorisation de paiements
12. Autorisation pour l'émission d'un bref de saisie immobilière
13. Autorisation d'engager temporairement : mise en enveloppe des comptes de taxe

#### **TRAVAUX PUBLICS**

14. Autorisation d'engager temporairement : déneigement
15. Autorisation de remplacement d'un employé régulier aux travaux publics en absence prolongée.

#### **URBANISME**

16. Attribution d'une adresse : rue McGill
17. Projet de règlement de zonage (pré-approbation pour zones C-7 et C-8)
18. Réclamation : dossiers Bournival
19. Fermeture de rue (partie du 4<sup>ème</sup> rang)

## **LOISIRS ET CULTURE**

20. Demande de subvention : École des Boutons d'or

### **11-02X-079 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Compte tenu que tous les membres du Conseil sont présents;

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Lucien Thibodeau  
Et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté le sujet suivant :

21. Nomination du maire suppléant

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DES QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions

## **ADMINISTRATION**

### **11-02X-080 MODIFICATIONS AU COMITÉ DE SÉLECTION**

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Jean-Pierre Charron

Et résolu d'entériner la modification de la composition du comité de sélection pour pourvoir au poste de directeur des finances et directeur général adjoint qui se compose de Mélanie Morel, Stéphane Breault et Diane Desjardins.

ADOPTÉE

### **11-02X-081 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR DES FINANCES, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des finances et directeur général adjoint est vacant depuis le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur des finances, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint pour exercer les fonctions qui sont dévolues à un tel officier en vertu du Code municipal et de la législation applicable;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection dûment mandaté;

Il est proposé par Stéphane Breault  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

1. QUE madame France Landry est nommée au poste de directrice des finances, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, à compter du 21 mars 2011;

2. QUE les conditions de travail et de rémunération de madame France Landry sont établies suivant le contrat de travail entre la Municipalité de Sainte-Julienne et madame Landry;

3. QUE le maire et la directrice générale par intérim sont autorisés à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

**11-02X-082 ABOLITION DU POSTE DE PRÉPOSÉE AU SERVICE DU GREFFE**

Considérant que la charge de travail au poste de préposée au Service du greffe ne justifie pas le maintien d'un tel poste;

Considérant que ce Conseil souhaite procéder à une réorganisation administrative pour allouer les ressources où elles sont nécessaires et utiles;

En conséquence,

Il est proposé par Jocelyne Larose  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

D'entériner l'abolition du poste de préposée au Service du greffe.

ADOPTÉE

**11-02X-083 MUTATION AU POSTE D'ADJOINTE DES SERVICES D'URBANISME, DE DÉVELOPPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant que madame Carol Foley occupait le poste de préposée au Service du greffe;

Considérant l'abolition du poste de préposée au Service du greffe ;

Considérant que madame Foley bénéficie des dispositions prévues à l'article 12.3 de la convention collective en vigueur;

Considérant que madame Foley possède les compétences nécessaires pour accomplir les tâches assignées au poste d'adjointe aux Services de l'urbanisme, du développement et des travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

De muter madame Carol Foley au poste d'adjointe aux Services de l'urbanisme, du développement et des travaux publics, sans modification de traitement ni du nombre d'heures régulières qui représentent 7H30 par jour totalisant 37h30 par semaine, effectuées durant le jour. L'horaire de soir est aboli.

ADOPTÉE

#### **11-02X-084 LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE**

Considérant que madame Johanne Bouchard occupait le poste revendiqué par madame Carol Foley en vertu de l'article 12.3 de la convention collective;

Considérant que madame Johanne Bouchard a moins d'ancienneté que madame Foley;

Considérant que madame Bouchard a refusé le poste disponible à la réception;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Stéphane Breault  
Et résolu

De licencier madame Johanne Bouchard, pour raison économique, à compter du 11 février 2011, compte tenu du délai de préavis alloué.

ADOPTÉE

#### **11-02X-085 PERMANENCE DE M. HERVÉ ROBICHAUD**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hervé Robichaud occupe le poste de concierge depuis le 28 avril 2010 et ce, à titre de salarié à l'essai ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hervé Robichaud a terminé sa période d'essai de 1100 heures de service le 9 novembre 2010, tel que prévu à l'article 1.02 o) de la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des loisirs se déclare satisfaite du rendement du salarié en question, et recommande au Conseil municipal d'accorder à monsieur Hervé Robichaud le statut de personne salariée régulière, aux conditions prévues à l'article 11.01 de la convention collective des cols bleus ;

En conséquence,

Il est proposé par Lucien Thibodeau  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Julienne accorde à monsieur Hervé Robichaud le statut de personne salariée régulière à compter du 9 novembre 2010.

Que la rétroactivité lui soit versée dès la prochaine période de paie.

ADOPTÉE

#### **11-02X-086 CONVENTION DE MÉDIATION : RANG DU CORDON**

Considérant que la Commission municipale du Québec a consenti à participer à un processus de médiation relatif au différend qui divise les municipalités de Saint-Jacques, de La Paroisse de Saint-Alexis et de la Municipalité de Sainte-Julienne;

Considérant que la Commission municipale du Québec a proposé une convention de médiation;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Municipalité de Sainte-Julienne ;

En conséquence,

Il est proposé par Danielle Desrochers  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

1. D'autoriser la signature de la convention de médiation proposée par Me Nancy Lavoie, médiatrice de la Commission municipale du Québec par le maire monsieur Marcel Jetté et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Diane Desjardins pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne ;
2. De désigner le maire et la directrice générale comme représentants officiels de la Municipalité, ainsi que maître Denis Gagnon, comme conseiller juridique au cours de cette médiation.

ADOPTÉE

#### **11-02X-087 PAIEMENT DE FACTURE 2009**

Il est proposé par Stéphane Breault  
Appuyé par Jean-Pierre Charron  
Et résolu

D'autoriser le paiement d'une facture au montant de 11 501,52 \$, taxes incluses, pour les services rendus en 2009 par l'Inspecteur canin.

ADOPTÉE

#### **11-02X-088 BREF DE SAISIE IMMOBILIAIRE : Paul Kim Normand**

Considérant que monsieur Paul Kim Normand ne respecte pas les engagements pris à l'égard des taxes qu'il doit à la Municipalité;

Considérant l'importance des sommes en souffrance;

Il est proposé par Stéphane Breault  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

De mandater le cabinet d'avocats Dunton Rainville pour faire émettre un bref de saisie exécutoire immobilière, relativement au dossier 383-52479-63 dont le matricule est 9295-19-2347.

ADOPTÉE

#### **11-02X-089 BREF DE SAISIE IMMOBILIAIRE : Pierre Demers**

Considérant que monsieur Pierre Demers ne respecte pas les engagements pris à l'égard des taxes qu'il doit à la Municipalité;

Considérant l'importance des sommes en souffrance;

Il est proposé par Jocelyne Larose  
Appuyé par Stéphane Breault  
Et résolu

De mandater le cabinet d'avocats Dunton Rainville pour faire émettre un bref de saisie exécutoire immobilière, relativement au dossier 383-49020-90 dont le matricule est 8390-97-2915.

ADOPTÉE

**11-02X-090 SERVICE DE MISE EN ENVELOPPE DES COMPTES DE TAXES**

Compte tenu de la période de production des comptes de taxes,  
Compte tenu qu'il est coutume de retenir des services externes pour effectuer la mise en enveloppe des comptes de taxes;

En conséquence,  
Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale à requérir les services des personnes nécessaires pour la mise en enveloppe des comptes de taxes dans un court délai. Le tarif horaire est le même que l'an dernier, majoré de la hausse du coût de la vie (IPC Montréal).

ADOPTÉE

**11-02X-091 EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LE DÉNEIGEMENT**

Considérant que la période de déneigement nécessite l'emploi de personnel supplémentaire aux travaux publics;

Considérant que le besoin de personnel temporaire fluctue selon la fréquence et l'importance des chutes de neige;

En conséquence,  
Il est proposé par Danielle Desrochers  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics, M. Louis Lefebvre à embaucher du personnel temporaire, au besoin, pour la période de déneigement.

ADOPTÉE

**11-02X-092 REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE**

Compte tenu d'une absence prolongée d'un employé régulier affecté aux travaux publics pour cause de convalescence;

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

D'autoriser le remplacement de l'employé régulier par un employé temporaire pour la durée du congé de convalescence de l'employé régulier.

ADOPTÉE

**11-02X-093 ATTRIBUTION D'UNE ADRESSE « A »**

Considérant que les adresses déjà attribuées sur la rue McGill ne permettent pas d'insérer une nouvelle adresse pour désigner le site de la réserve naturelle Beauréal;

Considérant que la résidence du propriétaire de ladite réserve est adjacente au site de la réserve naturelle et porte l'adresse 2777, McGill;

Considérant la recommandation de madame Annie De Lisio, directrice adjointe du Service de l'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu

D'autoriser l'attribution de l'adresse 2777-A, rue McGill à l'emplacement de la réserve naturelle Beauréal.

ADOPTÉE

**11-02X-094 APPROBATION PRÉLIMINAIRE-ZONES C-7 ET C-8**

Considérant que le Conseil a pris connaissance de la version préliminaire datée du 7 février 2011, du projet de règlement de zonage traitant des zones C7 et C8, préparée par Alain Bilodeau, urbaniste de la firme Plania;

Considérant que le projet de règlement représente la volonté du conseil pour règlementer l'occupation commerciale de ces zones;

Il est proposé par Lucien Thibodeau  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

Que ce Conseil approuve la version préliminaire du projet de règlement de zonage traitant des zones C-7 et C-8, version du 7 février 2011 et autorise sa transmission à la MRC de Montcalm;

ADOPTÉE

**11-02X-095 RÉCLAMATION DE M. JUSTIN BOURNIVAL**

Considérant que monsieur Justin Bournival avait conclu une entente avec la Municipalité pour la cession de rues dans un délai de 6 six mois, soit avant la réforme cadastrale;

Considérant que le transfert de propriété a été retardé bien au-delà du délai convenu, et ce, sans que monsieur Bournival soit la cause du délai supplémentaire;

Considérant que la réforme cadastrale a désigné des valeurs aux rues et ronds points, générant ainsi des taxes sur les rues qui auraient dû être la propriété municipale;

Considérant que des comptes de taxes ont été reçus pour les rues et ronds-points faisant l'objet du projet de cession;

Considérant la requête de monsieur Bournival à l'effet d'annuler les taxes imposées sur les rues et ronds-points pour lesquels une entente de cession avait été conclue avant la réforme cadastrale,

Considérant que monsieur Bournival a effectué, par un chèque daté du 5 novembre 2008, un dépôt de 300 \$ pour une demande de révision du schéma concernant la zone R-19;

Considérant que le dépôt ne lui a pas été remboursé, malgré plusieurs demandes et confirmation que la Municipalité a bien encaissé ledit chèque;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Jocelyne Larose  
Et résolu

1. D'autoriser l'annulation des taxes et intérêts imposés sur les immeubles identifiés aux matricules

8391-68-0430	rue de la Source	192,18\$	2010
8391-07-1299	rue Paré	192,18\$	2010
8391-29-5081	rue Turcot	192,18\$	2010
8391-18-3875	rue Lyse	192,18\$	2010

2. D'autoriser le remboursement des taxes et intérêts payés sur ces matricules, le cas échéant.

Mêmes matricules  
pour 2008 : 466,92 \$ payés (reçu U-0000663)  
pour 2009 : 680,04 \$ payés (reçu C-0121415)  
Total : 1149,22 \$

3. D'autoriser le remboursement du dépôt dû à Monsieur Bournival, au montant de 300 \$, payé par chèque, le 5 novembre 2008.

ADOPTÉE

#### **11-02X-096 FERMETURE DE RUE –PARTIE DU 4<sup>ÈME</sup> RANG**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Julienne n'a aucun usage ni bénéfice à conserver une portion du 4<sup>ème</sup> rang;

Considérant qu'une demande de retourner cette portion inutilisée au fonds de terrain duquel elle avait été détachée;

Considérant les dispositions des articles 4, 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipale;

Il est proposé par Lucien Thibodeau  
Appuyé par Manon Desnoyers  
Et résolu

Que ce Conseil décrète la fermeture d'une partie du 4<sup>ème</sup> rang correspondant à une partie du lot rénové numéro 3 682 986 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 250,6 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par Pascal Neveu, arpenteur géomètre, le 23 septembre 2009, sous les numéros 566 de ses minutes et contenu à son dossier 42 469.



ADOPTÉE

**11-02X-097 AVIS DE MOTION : FERMETURE DE RUE : UNE PARTIE DU 4ÈME RANG**

Avis de motion est donné, avec dispense de lecture, par monsieur Jean-Pierre Charron qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement de fermeture de rue, soit d'une partie du 4<sup>ème</sup> rang sera proposé pour adoption.

**11-02X-098 DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL VÉTUSTE**

Considérant la vétusté d'un bâtiment situé sur un terrain appartenant la la Municipalité de Sainte-Julienne;

Considérant que ce bâtiment n'a aucune valeur;

Considérant que ce bâtiment pourrait constituer un risque pour la sécurité;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de démolir ce bâtiment;

Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu

D'autoriser M. Dany Potvin à démolir le bâtiment situé sur le lot R-4-082-354 et à voir à la disposition des débris de construction, dans le respect de l'environnement.

ADOPTÉE

**11-02X-099 SUBVENTION À L'ÉCOLE DES BOUTONS D'OR**

Compte tenu qu'un projet de « géocaching » est organisé à l'école des Boutons d'or;

Compte tenu que pour réaliser ce projet, les organisateurs sollicitent l'aide financière de la Municipalité pour permettre l'achat de matériel et la location d'autobus ;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu

D'accorder une subvention représentant les frais de transport par autobus à l'école des Boutons d'or pour l'activité de « géocaching ».

ADOPTÉE

**11-02X-100 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Considérant que le mandat de maire suppléant vient à échéance,

Il est proposé par Marcel Jetté  
Appuyé par Stéphane Breault  
Et résolu de nommer monsieur Jean-Pierre Charron à titre de maire suppléant pour une période de 8 mois.

ADOPTÉE

**11-02X-101 LEVÉE DE SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE

Marcel Jetté  
Maire

Diane Desjardins  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim